

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



CINQUIÈME COMMISSION, 1118^e

SÉANCE

(Séance de clôture)

Mardi 21 décembre 1965,
 à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 79 de l'ordre du jour:	
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (fin):	
e) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (fin)	305
Point 76 de l'ordre du jour:	
Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (fin)	
Projets de rapports de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale	305
Projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1965	
Projet de résolution relatif à l'exécution du budget de l'exercice 1965	306
Projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1966	306
Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1966	306
Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1966	307
Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1966	307
Achèvement des travaux de la Commission . . .	307

Président: M. Najib BOUZIRI (Tunisie).

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (fin*):

e) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (fin*) [A/C.5/L.866]

1. Le PRÉSIDENT invite la Commission à procéder à l'élection rendue nécessaire par suite de la vacance qui s'est produite au Comité des pensions du personnel de l'ONU (voir A/C.5/L.866).

A la demande du Président, M. Moebius (Autriche) et M. Basnayake (Ceylan) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	75
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	75
Abstentions:	2
Nombre de votants:	73
Majorité requise:	37
Nombre de voix obtenues:	
M. Renaud (France)	72

*Reprise des débats de la 1115^e séance.

M. Jean-Claude Renaud (France) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande sa nomination comme membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 1966.

2. M. VAN GREVENYNGHE (France) remercie la Commission de la confiance qu'elle vient de témoigner à l'égard d'un membre de la délégation française en recommandant à l'Assemblée générale de nommer M. Renaud au Comité des pensions du personnel de l'ONU.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (fin*)

PROJETS DE RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.860, A/C.5/L.865)

3. M. Ahmed ALI (Pakistan), après avoir félicité le Rapporteur de l'objectivité et de la qualité des projets de rapports, fait observer qu'au paragraphe 28 du projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1965 (A/C.5/L.860) et au paragraphe 54 du projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1966 (A/C.5/L.865), la position de l'Inde est exposée, mais non celle du Pakistan. Etant donné que, au cours de son intervention à la 1113^e séance, le 17 décembre 1965, le représentant du Pakistan a indiqué l'opinion de son gouvernement sur la teneur de la lettre adressée par le Gouvernement indien au Secrétaire général (A/6045) et que cette position est exprimée dans les lettres adressées au Secrétaire général par le Gouvernement pakistanais les 1^{er} novembre (A/6087, par. 9) et 22 novembre 1965 (S/6967¹, par. 3), ces textes devraient être mentionnés dans le rapport.

4. M. S. K. SINGH (Inde) demande au Rapporteur s'il peut mentionner dans un rapport de la Cinquième Commission des documents qui n'ont pas été cités au cours des débats de la Commission.

5. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur] a mentionné dans les projets de rapports la déclaration du représentant de l'Inde parce que celle-ci concernait directement la question visée. Il ne sait exactement si le représentant du Pakistan a mentionné au cours de son intervention les lettres qu'il vient de citer, mais cette intervention n'est pas évoquée dans le projet de rapport parce qu'elle n'avait pas véritablement trait à des aspects financiers. M. Průša est cependant tout disposé à indiquer la cote des deux lettres

¹/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1965.

dans le rapport, et il demande au représentant de l'Inde de ne pas s'y opposer.

6. M. S. K. SINGH (Inde) est prêt, par esprit de compromis, à accepter que le rapport fasse mention de la déclaration du représentant du Pakistan, mais à condition qu'il soit précisé que la déclaration qu'il vient de faire ainsi que ses déclarations antérieures portaient sur les aspects politiques et non pas financiers du point à l'étude, et aussi qu'il avait omis précédemment de mentionner les documents dont il voudrait maintenant voir figurer la cote dans le rapport.

7. M. Ahmed ALI (Pakistan) rend hommage à l'esprit de conciliation du Rapporteur et souligne que, s'il n'a pas expressément cité les deux lettres de son gouvernement lors de ses interventions des 26 octobre (1076^{ème} séance) et 17 décembre (1113^{ème} séance), il en a néanmoins indiqué les grandes lignes: il y a donc intérêt à ce que le rapport indique les cotés de ces deux documents.

8. M. CUREÑO PEREZ (Mexique) suggère que l'on mentionne simplement dans le rapport la séance où les représentants de l'Inde et du Pakistan ont fait leurs déclarations sans en indiquer la teneur. De la sorte, on pourra se reporter au compte rendu de ladite séance si l'on désire connaître les termes exacts des déclarations qui ont été faites.

9. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur] est tout disposé à adopter la formule proposée par le représentant du Mexique si la Commission l'approuve; cependant, on pourrait se contenter d'ajouter à la fin des deux paragraphes considérés la phrase suivante: "Le représentant du Pakistan s'est référé aux documents A/6087 et S/6967 pour expliquer la position de son pays."

10. M. Ahmed ALI (Pakistan) préfère la seconde solution.

11. M. S. K. SINGH (Inde) déclare qu'il accepte lui aussi la suggestion du Rapporteur, sous réserve toutefois que le compte rendu de la présente séance précise que les deux documents n'ont pas été réellement mentionnés au cours des débats antérieurs.

12. Le PRÉSIDENT propose à la Commission d'adopter la formule proposée par le Rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

PROJET DE RAPPORT CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1965 (A/C.5/L.860)

Projet de résolution relatif à l'exécution du budget de l'exercice 1965 (A/C.5/L.860, par. 29, projet de résolution, partie C)

13. Le PRÉSIDENT, rappelant que la Commission, à ses 1065^{ème} et 1113^{ème} séances, s'est déjà prononcée sur le texte des parties A et B du projet de résolution qui figure au paragraphe 29 du projet de rapport (A/C.5/L.860), invite la Commission à voter sur la partie C.

Par 59 voix contre zéro, avec 9 abstentions, la partie C du projet de résolution est adoptée.

L'ensemble du projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1965 (A/C.5/L.860), tel qu'il a été amendé, est adopté.

PROJET DE RAPPORT CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1966 (A/C.5/L.865)

14. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur] propose d'apporter les rectifications suivantes au texte du projet de rapport concernant le projet de budget pour l'exercice 1966 (A/C.5/L.865). Au paragraphe 1, dans la deuxième phrase, le montant du crédit que la Commission recommande d'ouvrir est de 121 567 420 dollars (brut) et non de 120 567 420 dollars comme il a été indiqué par erreur. Par ailleurs, étant donné le paragraphe 35, il est inutile de mettre aux voix le projet de résolution figurant à l'annexe IV; il convient, par conséquent, de supprimer les mots "Annexe IV" dans le tableau qui figure au paragraphe 78. Enfin, M. Průša propose à la Commission de modifier comme suit le début de la dernière phrase du paragraphe 38: "Les membres de la Commission ont exprimé leur gratitude tant au Gouvernement chilien qu'au Gouvernement fédéral suisse pour la générosité avec laquelle ils avaient offert respectivement une contribution importante et un prêt qui faciliteraient..."

Il en est ainsi décidé.

15. M. CUREÑO PEREZ (Mexique) propose d'ajouter à la fin du paragraphe 73 une phrase indiquant que le représentant du Mexique ainsi que d'autres représentants ont expliqué le vote de leurs délégations au cours de la même séance.

16. M. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique) propose d'ajouter la phrase suivante soit à la fin du paragraphe 10, soit dans un nouveau paragraphe 11: "L'opinion a aussi été exprimée que les obligations émises par l'ONU constituaient des engagements solennels et que toute tentative d'en modifier les conditions ou les modalités de remboursement détruirait la confiance dans l'intégrité financière de l'Organisation." M. Ziehl estime que cette phrase exprime l'opinion de la majorité des délégations à la Cinquième Commission et que, par conséquent, il est justifié et nécessaire de l'inclure dans le rapport.

17. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur] fera droit à la requête du représentant du Mexique et, si la Commission n'y voit aucun inconvénient, il est également disposé à insérer le texte proposé par le représentant des Etats-Unis. Il préférerait toutefois que ce texte figure à la fin du paragraphe 10, pour éviter d'avoir à renuméroter tous les paragraphes suivants, ce qui retarderait la représentation du rapport à la séance plénière de l'Assemblée générale.

18. M. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique) se range à cet avis et propose, pour faire la transition entre le nouveau texte du paragraphe 10 et le paragraphe 11 du projet de rapport, de remplacer, au début du paragraphe 11, les mots "Il a été dit" par "Plusieurs délégations ont dit".

Il en est ainsi décidé.

Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1966 (A/C.5/L.865, par. 80, projet de résolution I)

Par 54 voix contre zéro, avec 12 abstentions, la partie A du projet de résolution, relative à l'ouverture de crédits pour l'exercice 1966, est adoptée.

Par 65 voix contre zéro, la partie B du projet de résolution, relative aux prévisions de recettes pour l'exercice 1966, est adoptée.

Par 58 voix contre zéro, avec 10 abstentions, la partie C du projet de résolution, relative à l'exécution du budget de l'exercice 1966, est adoptée.

Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1966 (A/C.5/L.865, par. 80, projet de résolution II)

Par 55 voix contre 10, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1966 (A/C.5/L.865, par. 80, projet de résolution III)

Par 55 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution est adopté.

L'ensemble du projet de rapport (A/C.5/L.865), tel qu'il a été amendé, est adopté.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

19. M. Mohamed RIAD (République arabe unie), au nom des pays arabes et de la Yougoslavie, M. FEKKES (Pays-Bas), au nom des pays de l'Europe occidentale et du Japon, M. CISS (Sénégal), au nom des pays d'Afrique, M. BASNAYAKE (Ceylan), au nom des pays d'Asie, M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil), au nom des pays d'Amérique latine, M. TARDOS (Hongrie), au nom des délégations de la Bulgarie, de Cuba, de la Mongolie, de la Pologne, de la République socialiste

soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique) et M. WEI (Chine) rendent hommage à la grande compétence, à la fermeté et à l'impartialité avec lesquelles le Président a dirigé les travaux de la Commission et remercient le Vice-Président, le Rapporteur, le Président et les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur, les représentants du Secrétaire général, le secrétaire de la Commission et tous les membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission dans sa tâche.

20. M. OLARTE (Colombie) [Vice-Président], M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur], M. TURNER (Sous-Secrétaire Contrôleur) et M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) remercient la Commission des paroles obligeantes qui leur ont été adressées.

21. Le PRÉSIDENT remercie la Commission des paroles élogieuses qui lui ont été adressées. A cette occasion, il tient à exprimer toute sa gratitude au Contrôleur et aux Sous-Secrétaires ainsi qu'au Président et aux membres du Comité consultatif, dont la collaboration lui a été si précieuse, et il rend hommage à la compétence et au dévouement des membres du bureau, du secrétaire de la Commission et du personnel du Secrétariat. Il prononce la clôture des travaux de la Commission.

La séance est levée à 13 h 30.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.